

**-REUNION du Bureau du 12 mai 2022
COMPTE-RENDU**

Le Bureau du syndicat mixte Bugey – Côtière – Plaine de l'Ain s'est réuni le jeudi 12 mai 2022 à 17h00 à Chazey-sur-Ain.

Etaient présents

M. NANCHI	Président du syndicat mixte BUCOPA
M. GUILLOT-VIGNOT	2ème vice-président du syndicat mixte BUCOPA
Mme POMMAZ	3ème vice-présidente du syndicat mixte BUCOPA
M. GINET	5ème vice-président du syndicat mixte BUCOPA
M. BRUNET	Membre du syndicat mixte BUCOPA
Mme OBADIA	Membre du syndicat mixte BUCOPA
Mme BERRODIER	Membre du syndicat mixte BUCOPA
Mme VEYSSET-RABILLOUD	Membre du syndicat mixte BUCOPA
M. PREMILLIEU	Chef de projet du syndicat mixte BUCOPA
Mme PARIS	Assistante

Etaient excusés

Mme BOLLACHE	1ère vice-présidente du syndicat mixte BUCOPA
M. MANOS	6ème vice-président du syndicat mixte BUCOPA
M. GAITET	Membre du syndicat mixte BUCOPA

En préambule, Monsieur le président remercie les membres présents et rappelle ensuite les points à l'ordre du jour. Il précise que le Bureau doit analyser l'avis sur le projet arrêté du PLU de la commune de Pizay.

► AVIS SUR LE PROJET ARRETE DU PLU DE LA COMMUNE DE PIZAY

Le Président fait part de la sollicitation, par la commune de Pizay, de l'avis du syndicat mixte dans le cadre de la révision de son PLU. Elle informe les membres du Bureau que le projet de PLU a été arrêté le 23 novembre 2021 et reçu au syndicat mixte le 21 février 2022.

Il est rappelé que l'armature urbaine définie dans le SCoT BUCOPA n'identifie pas la commune de Pizay comme un pôle de développement spécifique. A ce titre, celle-ci doit soutenir un niveau de croissance maîtrisé et plus limité que les pôles identifiés mais qui doit contribuer à maintenir les services et gérer l'équilibre générationnel et social de la population.

Une présentation technique du projet de PLU est faite aux membres du Bureau présents qui sont invités à examiner la compatibilité du projet de PLU avec le SCoT.

Concernant les enjeux de protection de la ressource en eau, le projet de PLU identifie dans le rapport de présentation la vulnérabilité du puits de captage de la commune aussi bien en termes de qualité que de quantité disponible. Il est en effet rappelé que celui-ci a été victime d'une pollution accidentelle en 2021 et que la ressource en eau potable est limitée.

Ils constatent que l'hypothèse d'un raccordement futur au puits de captage intercommunal de Balan est bien évoquée, ils regrettent cependant que le projet de PLU n'apporte pas d'éléments plus précis et qu'il mérite d'être complété sur ce point.

Concernant le développement d'une offre diversifiée de logements, les membres du Bureau notent qu'en compatibilité avec les objectifs du SCoT, des servitudes de mixité sociales sont prévues sur trois secteurs soumis à une OAP qui permettra de maintenir une proportion de 10 % de logements locatifs aidés. Ils proposent cependant que le nombre minimum de logements sociaux soit précisé.

Les membres du Bureau souhaitent par ailleurs qu'un complément du projet de PLU soit apporté en matière de transition énergétique et de prise en compte des enjeux en termes de changements climatiques dans les futures opérations d'aménagement et d'urbanisme. Ils constatent en effet que le règlement écrit ainsi que le contenu des OAP ne comportent pas de dispositions visant à s'inscrire dans les prescriptions du SCoT en matière de conception d'opérations d'aménagement et d'urbanisme durables 2.2.2. et 2.2.4 du DOO et se limitent à s'en tenir à la réglementation en vigueur.

Par ailleurs, dans le cadre des dispositions liées à une meilleure gestion de la ressource en eau, le SCoT demande que des dispositifs de récupération d'eau de pluie soient prévus sur les nouvelles opérations à vocation résidentielle.

Les membres du Bureau demandent que le règlement et les OAP soient revus sur ce point, et rajoutent que le règlement pourrait utilement être complété en annexe par les cahiers de recommandations architecturales et paysagères réalisés par le syndicat mixte BUCOPA en collaboration avec le CAUE.

En cohérence avec le parti d'aménagement retenu dans le PADD qui organise le développement de la commune autour de deux polarités distinctes le long de cet axe structurant que constitue la RD 22, ils soulignent l'intérêt pour la commune de s'interroger sur une réflexion sur une liaison douce et sécurisée le long de cet axe permettant à terme de relier ces deux pôles.

Enfin, ils demandent de faire évoluer le zonage réglementaire du tènement accueillant le silo agricole au nord de la commune. Un classement en STECAL semble plus approprié compte tenu de l'activité et de la localisation de cet équipement.

Une remarque dans l'avis définitif sera faite en ce sens.

Le Bureau donne un avis favorable.

► **POINT INFORMATION**

Le président fait un point sur l'avancée de la procédure de modification du SCoT en cours :

Il rappelle qu'à la suite du conseil syndical du 19 avril dernier le contenu du projet de modification a été approuvé par l'assemblée.

La consultation des personnes publiques associées sera lancée le 20 mai, et auront 3 mois pour se prononcer.

L'enquête publique est prévue pour la troisième semaine de septembre.

Enfin, il rappelle que le 20 mai prochain en collaboration avec le CAUE est organisée une formation sur le thème de la densification urbaine et de la division parcellaire. A destination des élus et techniciens du territoire, elle aura lieu à Chazey-sur-Ain de 9.00 à 16.30.

Une restitution de celle-ci sera faite lors de la prochaine réunion de Bureau.

La séance est levée à 18h00.